



RÈGLEMENT TOURNOI DES COLLÉGIENS

Article 1 – Objet

Le **Tournoi des Collégiens** est une compétition homologuée de tennis de table qui se déroule en trois tours organisée par le Comité Départemental de tennis de table de la Mayenne.

Article 2 – Conditions de participation

La compétition est mixte, ouverte à tous les collégiens licenciés en Mayenne **nés entre 2011 et 2014 ayant un classement inférieur à 550 points au début de la phase en cours**.

Article 3 – Inscriptions et tarif

Les inscriptions se font **exclusivement en ligne sur la plateforme Hello Asso jusqu'au jeudi matin précédent le début de la compétition**. Toute inscription vaut acceptation complète du présent règlement. Le tarif d'inscription est fixé à **5 € par participant**. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables en cas d'absence ou d'abandon.

Article 4 – Déroulement de la compétition / Règles du jeu

Le tournoi se déroule selon un format défini par l'organisation (poules, élimination directe ou tableau intégral). Les matchs sont disputés selon les règles officielles du tennis de table. Les matchs peuvent se dérouler en 2 ou 3 manches gagnantes en fonction du nombre d'inscrits. Tout litige sera tranché par l'arbitre ou l'organisateur.

Article 5 – Arbitrage / Juge Arbitrage

L'arbitrage est assuré par les organisateurs ou par des joueurs désignés. Le juge arbitrage est assuré par le club organisateur.

Article 6 – Comportement et fair-play

Un comportement respectueux est exigé envers les adversaires, les arbitres et le matériel. Tout comportement antisportif peut entraîner une sanction ou une exclusion du tournoi.

Article 7 – Récompenses / Qualification

Les deux meilleurs joueurs de chaque tableau seront récompensés et qualifiés pour un tournoi final plus tard dans la saison.

Article 8 – Responsabilité / Acceptation du règlement

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de blessure, de perte ou de vol d'objets personnels durant la compétition. La participation au **Tournoi des Collégiens** implique l'acceptation totale du présent règlement.